

Réforme des CISP : le gouvernement wallon affaiblit un maillon essentiel du parcours vers l'emploi

Le Gouvernement wallon a annoncé ce 18 septembre 2026 l'adoption en première lecture de la réforme des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP).

Anne-Hélène Lulling, secrétaire générale de l'Interfédération des CISP, la structure qui coordonne le secteur, dénonce la communication en trompe-l'œil du gouvernement. *“Le Gouvernement wallon présente cette réforme comme une avancée pour consolider le secteur, mieux coordonner les parcours des demandeurs d'emploi et renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous partageons tout à fait ces objectifs mais dans les faits cette réforme produira exactement l'effet inverse !”*

Anne-Hélène Lulling précise *“Très concrètement, cette réforme limitera les publics pouvant être accueillis, réduira les possibilités d'adapter les formations, augmentera les contraintes administratives et placera les centres sous une pression accrue de résultats, sans leur garantir pour autant les moyens nécessaires”*.

La secrétaire générale alerte : *“Sur le terrain, affaiblir les CISP signifie de facto exclure le public le plus précaire. Nous accueillons déjà les personnes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi : faible qualification, maîtrise insuffisante du français, difficultés de mobilité, de santé ou de logement. Pour le public en formation en CISP, l'accès à l'emploi passe d'abord par l'acquisition de compétences, une remise à niveau, une orientation, un stage ou la poursuite vers une autre formation. Ces étapes sont indispensables pour mener à une insertion solide et durable”*.

Le secteur CISP représente à ce jour 153 structures réparties sur l'ensemble du territoire wallon, un réseau qui accueille et forme plus de 16 000 personnes par an.

Pour en savoir plus sur les enjeux de la réforme du secteur CISP

L'Interfédération des CISP va analyser le texte de la réforme adopté en première lecture ce 18 septembre 2026 et revenir très prochainement avec une analyse détaillée et des propositions concrètes.

Il apparaît déjà à ce stade que le nouveau dispositif sera davantage contraint dans le choix de ses publics, dans l'organisation de son offre, dans son financement et dans son évaluation. Cette rigidité rendra plus difficile l'individualisation des parcours et l'accompagnement personnalisé qui constituent précisément la force des CISP.

Les CISP accueillent déjà les personnes qui rencontrent le plus de difficultés pour accéder à l'emploi. Ces situations ne peuvent pas être traitées par un parcours identique pour tous. Une personne peut avoir besoin de reprendre confiance, une autre d'acquérir des compétences de base, de clarifier son projet ou de stabiliser sa situation avant de pouvoir apprendre un métier.

En limitant le temps disponible pour accompagner, le choix des publics pouvant être accueillis, les moyens financiers et la manière d'organiser les formations, la réforme poussera les centres vers des parcours plus standardisés. Ceux-ci correspondront peut-être mieux à un cadre administratif, mais moins à la complexité des situations vécues.

Les personnes dont le parcours demande davantage de temps, d'adaptation ou de soutien risquent alors de ne plus trouver de place. L'exclusion ne viendra pas nécessairement d'une décision explicite : elle résultera progressivement de l'affaiblissement de la capacité des centres à accueillir et à accompagner les situations les plus complexes.

Former ne se résume pas à remettre immédiatement à l'emploi

Les CISP contribuent pleinement au retour à l'emploi. Mais leur mission première est une mission de formation et d'insertion socioprofessionnelle, pas une mission de placement à court terme.

Pour de nombreux stagiaires, l'accès à l'emploi passe d'abord par l'acquisition de compétences, une remise à niveau, une orientation, une reprise de confiance, un stage ou la poursuite vers une autre formation. Ces étapes ne sont pas du temps perdu. Elles rendent possible une insertion plus solide et plus durable.

Une réforme principalement orientée vers les résultats rapides risque de contraindre les centres à privilégier les formations et les personnes pour lesquelles une mise à l'emploi est plus facilement mesurable. Cette logique se ferait au détriment de la diversité de l'offre, de l'accompagnement social et pédagogique et des publics dont le parcours nécessite plusieurs étapes.

Communiqué de presse de l'Interfédération des CISP – 18 septembre 2026

Les CISP ne refusent pas l'évaluation. Ils demandent que la réussite ne soit pas réduite à un seul résultat immédiat, mais qu'elle tienne compte de la progression des personnes, des compétences acquises, de la poursuite du parcours et de la qualité de l'emploi obtenu.

Davantage d'administration signifie moins de temps avec les stagiaires

Le Gouvernement affirme vouloir permettre aux centres de se concentrer sur leur mission première. Pourtant, les orientations annoncées prévoient davantage de validation, d'encodage, de contractualisation, de suivi et d'évaluation.

Ces nouvelles tâches devront être réalisées par les équipes. Sans moyens humains supplémentaires, chaque heure consacrée au contrôle et au reporting sera une heure qui ne pourra plus être consacrée à l'accueil, aux entretiens individuels, au soutien psychosocial, à la recherche de stages ou aux relations avec les entreprises.

Pour les publics accueillis en CISP, cet accompagnement est souvent nécessaire pour rester en formation et aller jusqu'au bout du parcours.

Il n'y a ni financement stable ni meilleure prévisibilité

Le communiqué gouvernemental annonce un cadre budgétaire stabilisé et prévisible. Cette affirmation ne correspond pas à la réalité vécue par les centres.

Une éventuelle augmentation du taux horaire ne signifiera pas nécessairement une augmentation des moyens consacrés au secteur. Si elle est financée en puisant dans les moyens qui soutiennent déjà les emplois des centres (réforme APE), il ne s'agit pas de couvrir une indexation pour compenser le coût réel des dépenses assumées par les opérateurs, mais d'un simple déplacement d'argent d'une ligne budgétaire à l'autre. Autrement dit, le secteur est définancé toujours un peu plus chaque année par le gel de l'indexation depuis 2024 et la réduction du financement résultant des décrets budgétaires annuels.

Cette incertitude s'ajoute aux réductions de financement et aux non-indexations qui pèsent déjà sur les centres. Certains ont reporté des investissements, réduit des activités ou ne remplacent plus certains travailleurs.

Le Gouvernement met également en avant une logique pluriannuelle censée permettre aux centres d'investir dans leurs projets et leurs équipes. Mais les CISP travaillent déjà dans un cadre pluriannuel. La réforme prévoit au contraire de réduire de moitié la durée des agréments. Elle apportera donc, à l'inverse, moins de prévisibilité pour investir dans les projets et les équipes.

Une enveloppe fermée organise la concurrence plutôt que la coopération

La réforme plafonne la capacité de développement du secteur. Même si les besoins des chercheurs d'emploi, des territoires ou des entreprises augmentent, l'offre totale ne pourra pas évoluer en conséquence. Dans une enveloppe fermée, la création d'une nouvelle offre signifie nécessairement une réduction ailleurs. La réforme organise ainsi une mise en concurrence entre centres et entre formations pour se partager des moyens limités. D'autant plus si des opérateurs nouveaux sont également agréés.

La concurrence peut être présentée comme un facteur d'efficacité. Mais elle ne crée aucune place de formation supplémentaire lorsque le volume total est plafonné. Elle pousse les opérateurs à défendre leur activité plutôt qu'à coopérer, à privilégier les résultats les plus facilement atteignables et à abandonner les offres plus petites de proximité, plus spécialisées ou moins immédiatement rentables.

Les CISP exercent une mission d'intérêt général. Cette mission suppose de la coopération, de la complémentarité et de la continuité, pas une compétition permanente pour accéder à une part d'une enveloppe fermée qui ne peut pas grandir.

Une consultation n'est pas encore une concertation

Le Gouvernement présente la réforme comme le résultat d'une large consultation du secteur. Des réunions ont effectivement eu lieu, et les centres comme les représentants des CISP ont formulé des propositions et demandes concrètes.

Mais être consulté ne signifie pas avoir été entendu. Une véritable concertation doit se baser sur un diagnostic partagé, produire des modifications visibles et permettre une construction commune. À ce stade, peu de réponses ont été apportées aux préoccupations essentielles exprimées par les centres et leurs représentants. Avant la deuxième lecture, l'Interfédé demande au Gouvernement de revoir les orientations qui menacent l'accessibilité des formations, la diversité de l'offre, l'autonomie associative et pédagogique, la stabilité des centres et la qualité de l'accompagnement.

Une réforme destinée à rapprocher les personnes de l'emploi ne peut pas commencer par standardiser leurs parcours et affaiblir ceux qui les accompagnent. Les CISP sont déjà un maillon essentiel du parcours vers l'emploi. Pour les consolider, il faut préserver leur capacité à former et à accompagner chaque personne en fonction de sa réalité, pas réduire progressivement leur capacité d'agir.